

Votre entreprise  
veut rester  
conforme à la  
réglementation,  
vous pouvez agir !

# L'ÉVALUATION DES RISQUES ET LE DOCUMENT UNIQUE, DES OUTILS VIVANTS AU SERVICE DE LA PRÉVENTION DES ACCIDENTS DU TRAVAIL ET MALADIES PROFESSIONNELLES



## Public :

Cette formation s'adresse aux chefs d'entreprise, cadres dirigeants, salariés en charge ou impliqués dans les questions de prévention des risques professionnels.



## Objectifs :

- Connaître les bases de la réglementation en matière de prévention
- Mener une démarche d'évaluation des risques professionnels et rédiger le document unique
- Utiliser le document unique comme outil de prévention



## Points clés de la formation :

- **Le contexte réglementaire**
  - ✓ Les obligations générales de l'employeur
  - ✓ Les principes généraux de prévention
  - ✓ L'évaluation des risques et le document unique : objectifs et exigences
  - ✓ Les sanctions
- **L'évaluation des risques et le document unique**
  - ✓ Les notions de base : danger, risque, prévention
  - ✓ La démarche générale : les différentes étapes et les conditions de réussite
  - ✓ La méthodologie d'évaluation — présentation d'une méthode d'évaluation
  - ✓ La rédaction du document unique.

## • Le document unique comme outil de prévention

- ✓ L'élaboration et le suivi d'un plan d'action
- ✓ La communication auprès des salariés

## • Mise en application par une étude de cas



## Organisation, durée, date :

Durée : 1 jour  
Horaires : 9h — 17h  
Lieu : Paris  
Date : **09/12/2024**  
Tarif : **Subventionné**

Modalités et délais d'accès : [consulter le planning de formation.pdf](#)

Prérequis : aucun  
Méthodes pédagogiques mobilisées et modalités d'évaluation : accueil dans une salle de classe dédiée, support de cours projeté, évaluation à chaud, certificat de réalisation de l'action.

**Cette formation est réalisable en intra, mais ne bénéficie pas dans ce cadre de subventionnement. N'hésitez pas à nous consulter**



Accessibilité aux personnes handicapées.  
La loi du 5 septembre 2018 pour la « liberté de choisir son avenir professionnel » a pour objectif de faciliter l'accès à l'emploi des personnes en situation de handicap.

Formation bénéficiant du concours financier de la branche Accidents du Travail et des Maladies Professionnelles de la Caisse Nationale d'Assurance Maladie des Travailleurs salariés  
Dernière modification 15/03/2024